



La filière

Apprentissage à ESCP

Rentrée 2024-2025



IT ALL STARTS HERE

BERLIN | LONDON | MADRID | PARIS | TURIN | WARSAW

L'Apprentissage à ESCP Business School

Choisir l'apprentissage à ESCP Business School c'est choisir la voie de l'excellence et celle qui prépare au mieux nos étudiants aux prochaines étapes de leur carrière. L'apprentissage à l'ESCP permet de bénéficier des mêmes enseignements que ceux de la filière classique tout en consolidant leur savoir-faire et leur savoir être au sein d'une entreprise partenaire.

C'est en 2001 que ESCP a commencé à proposer l'apprentissage : d'abord dans le MIM (2001, lancement du programme MIM apprentissage en deux ans ; 2010, lancement du programme en un an sur l'année finale de M2) puis dans le programme Bachelor en 2022 (troisième année sur le campus de Paris). Aujourd'hui, ce sont près de 2000 étudiants qui ont été formés dans cette voie qui ne cesse de grandir au sein de nos programmes. Dans le même temps l'apprentissage s'est imposé auprès des entreprises qui recrutent de plus en plus d'apprentis, beaucoup de contrats débouchant sur une proposition d'embauche ferme à l'issue du diplôme.

Pendant tout le temps de son parcours en apprentissage, les étudiants bénéficient d'un double accompagnement : par un professionnel en entreprise qui le guide tout au long de son parcours et par un professeur-tuteur qui lui sert de référent privilégié pendant toute la durée de son contrat (professeur permanent ou affilié à ESCP).

Notre intention est de développer cette voie d'excellence, convaincue que la synergie entre institution académique et entreprise et la pédagogie expérientielle qu'elle propose est la meilleure façon de former les managers de demain.

Isabelle de Boysson

Directrice scientifique filière apprentissage



LES PROGRAMMES
PROPOSANT
L'APPRENTISSAGE A ESCP
BUSINESS SCHOOL

MIM 24 mois (Master 1 & 2)

MIM Master 2 (12 – 14 mois)

BSC B3 Paris (10-12 mois)

=> Pour l'étudiant, le choix de l'apprentissage c'est :

- être intégré opérationnellement dans les équipes sur une période longue et évoluer progressivement vers des missions de plus en plus responsabilisantes ;
- développer en situation professionnelle des compétences (expertise, savoir-faire, savoir-être) nécessaires à l'exercice de son futur métier ;
- mettre en pratique les connaissances acquises à l'école en menant une réflexion sur les liens qui unissent concepts théoriques et missions professionnelles ;
- bénéficier d'un double encadrement (maître d'apprentissage en entreprise et professeur-tuteur de l'ESCP) ;
- bénéficier d'une aide financière par la prise en charge des frais de scolarité* et le versement d'un salaire mensuel par l'entreprise pendant toute la durée du contrat.

✓ L'apprentissage est ouvert aux étudiants âgés de moins de 30 ans (au premier jour en entreprise) et parlant couramment français

=> Pour l'entreprise, intégrer un apprenti, c'est la possibilité de :

- intégrer dans les équipes des jeunes à fort potentiel, compétents et motivés ;
- observer et former sur une période les futures recrues ;
- engager une relation privilégiée et à long terme avec ESCP et son corps professoral.

Recruter un apprenti via JOBTEASER

✓ Pour déposer un offre d'apprentissage, l'entreprise peut le faire via son compte JobTeaser ou à travers ce [formulaire](#). Les offres sont modifiables sur la plateforme à volonté. ([mettre le lien page Career services dans site](#))

GRANDE ECOLE – MASTER IN MANAGEMENT

Deux formules en APPRENTISSAGE possibles dans le MIM

Les étudiants en Master in Management peuvent choisir d'effectuer leur parcours en apprentissage soit sur deux ans (cycle Master complet, M1 et M2), soit sur un an (année de M2).

24 mois - CYCLE MASTER COMPLET Années de Master 1 et Master 2

Parmi tous les choix de parcours qu'offre ESCP Business School, l'apprentissage 24 mois est la seule formule permettant d'être diplômé en deux ans, en partant sur un campus européen et en Programme d'échange, tout en justifiant d'une première vraie expérience professionnelle

Conditions d'éligibilité

- ✓ Etudiants issus de l'année de Pré-Master de ESCP
- ✓ Etudiants issus des concours d'admission directe avec un profil Management
- ✓ Avoir validé tous les cours (sans exception) des années précédant le M1
- ✓ Avoir moins de 30 ans à la date du début de contrat
- ✓ Parler couramment français (B2/C1)
- ✓ Pour les étudiants internationaux (hors UE) : carte de séjour valide ou récépissé de la demande officielle

Calendrier

Un seul calendrier d'alternance en périodes bloquées
Début du contrat fin août 2024 / Fin du contrat : 31 août 2026

Mobilité internationale obligatoire

M1 - Spring : 4 semaines sur le campus de Madrid obligatoire
M2 - Fall : semestre en programme d'échange ou campus hors Paris obligatoire

Dossier de candidature CV + lettre de motivation en français / à envoyer à mettreunmail
=> date limite de dépôt des dossiers de candidature : 15 mars 2024

Recherche de contrat

La recherche de contrat commence dès le mois de mars 2024, après acceptation de la candidature.
Le Career Centre de ESCP accompagne les candidats dans leur recherche de contrat (ateliers méthodologie de recherche, ateliers CV/lettres de motivation, rdv individuels conseillers carrière, etc.)
Les candidats doivent avoir signé un contrat au plus tard le 15 octobre 2024. A défaut, ils rejoindront le MIM classique sur un des campus ESCP en fonction des places disponibles

Plus d'information : masterone-mimparis@escp.eu

MASTER 2 – 12 à 14 mois Uniquement année de Master 2

La formule MASTER 2 en un an (12 à 14 mois) de la filière apprentissage s'adresse aux étudiants en dernière année du Cycle Master. Ces sont des étudiants au profil varié, ayant déjà une bonne expérience professionnelle préalable et un projet professionnel construit

Conditions d'éligibilité

- ✓ Etudiants ayant validé toutes leurs obligations académiques de Master 1 au moment du dépôt du dossier de candidature (y compris prérequis pour les étudiants admis direct)
- ✓ Avoir réalisé un semestre académique hors campus de Paris en M1
- ✓ Ne pas avoir commencé son M2
- ✓ Avoir 6 mois d'expérience professionnelle préalable (en continu dans une même entreprise)
- ✓ Avoir moins de 30 ans à la date du début de contrat et parler couramment français (B2/C1)
- ✓ Pour les étudiants internationaux (hors UE) : carte de séjour valide ou récépissé de la demande officielle

Calendrier

Deux calendriers d'alternance au choix :

- ✓ Périodes bloquées : semestre 1 à ESCP / Semestre 2 en entreprise + juin 2025 ESCP
- ✓ Alternance hebdomadaire : un semestre 3j ESCP / 2j entreprise – un semestre 2j ESCP / 3j entreprise + juin ESCP

Début du contrat : possible dès mi-juin 2024 / Fin du contrat : 31 août 2025

Mobilité internationale possible au S1 sur un campus ESCP hors Paris

- ✓ Les étudiants ayant choisi le calendrier Périodes bloquées peuvent choisir de faire leur semestre 1 sur un campus ESCP hors Paris (attention l'entreprise a le choix de mise en veille du contrat en ce cas. Voir infra)
- ✓ Pas de programme d'échange possible (Il ne sera pas possible de postuler en même temps à l'apprentissage Master 2 et à un programme d'échange. Vous devez faire un choix au préalable)

Spécialisation obligatoire

Tous les étudiants en apprentissage MASTER 2 doivent obligatoirement suivre au moins une option de Spécialisation (120 h de cours) au cours de leur année

A noter : l'apprentissage MASTER 2 n'est pas compatible avec les options de spécialisation "Entrepreneuriat" (OP24) et Finance d'Entreprise Avancée (OP129) à Paris

Dossier de candidature : CV + lettre de motivation en français
=> date limite de dépôt de candidature : mars 2024 (TBC)

Recherche de contrat

Les candidats doivent avoir trouvé et signé un contrat avant le 15 juin 2024. A défaut, ils rejoindront le MIM classique sur un des campus ESCP en fonction des places disponibles

Plus d'information : fnguyen@escp.eu

Attention : tout contrat d'apprentissage fait l'objet d'une double validation par le Centre de Formation des Apprentis (CFA des Sciences) et ESCP :

- ✓ validation de la mission, adéquation des missions avec le programme (un point de vigilance sera mis sur l'évolution de ces missions et sur la capacité de l'entreprise à accompagner l'apprenti pendant toute la durée de son contrat)
- ✓ Validation financière : prise en charge du coût de la formation ESCP par l'OPCO et par l'entreprise

A noter : Un apprenti doit obligatoirement être diplômé à l'issue de son contrat. : aucun stage de fin d'études conventionné n'est donc possible à l'issue d'un contrat en apprentissage. Pas de report de diplôme possible.

BACHELOR IN MANAGEMENT

WORK & STUDY APPRENTISSAGE B3 à Paris

Work & Study Apprentissage B3 Paris – 10 à 12 mois

Les étudiants peuvent choisir de faire leur troisième et dernière année du Bachelor In Management en alternance sur le campus de Paris. Le planning des cours est aménagé de manière à ce que tous les étudiants de B3 à Paris soient en alternance hebdomadaire entre cours à l'école et travail en entreprise. Les étudiants ne désirant pas travailler en alternance pendant leur troisième année doivent choisir les campus de Berlin ou de Londres pour leur B3. Le choix du campus en B3 s'effectue à la fin de la première année.

Alternance en stage ou en apprentissage

- ✓ L'alternance peut se faire soit sous contrat de stage ou sous contrat d'apprentissage. Le planning des cours et du temps en entreprise est identique dans les deux cas
- ✓ Stage ou apprentissage sont obligatoires en B3 à Paris pour valider le diplôme du BSc
- ✓ Durée du/des stages : 4 mois calendaires minimum
- ✓ Durée de l'apprentissage : 12 mois maximum / 10 mois minimum

Conditions d'éligibilité

- ✓ Etudiants ayant validés tous leurs cours de première et deuxième année de Bachelor
- ✓ Avoir moins de 30 ans à la date du début de contrat
- ✓ Parler couramment français (B2/C1)
- ✓ Pour les étudiants internationaux (hors UE) : carte de séjour valide ou récépissé de la demande officielle

Calendrier

Un seul calendrier d'alternance en alternance hebdomadaire (2j/3j)
Début du contrat possible dès mi-juin 2024 / Fin du contrat : 31 août 2026

Dossier de candidature les étudiants inscrits sur le campus de Paris pour l'année académique 2024/2025 doivent confirmer leur souhait d'apprentissage avant le 15 mars 2024

Recherche de contrat

La recherche de contrat commence dès le mois de mars 2024, après acceptation de la candidature. Le Career Centre de ESCP accompagne les candidats dans leur recherche de contrat (ateliers méthodologie de recherche, ateliers CV/lettres de motivation, rdv individuels conseillers carrière, etc.); Ces ateliers sont obligatoires. Les candidats doivent avoir signé un contrat au plus tard le 15 octobre 2024. A défaut, l'alternance devra se faire sous contrat de stage

Plus d'information : poparisbachelor3@escp.eu



Attention : tout contrat d'apprentissage fait l'objet d'une double validation par le Centre de Formation des Apprentis (CFA des Sciences) et ESCP :

- ✓ validation de la mission, adéquation des missions avec le programme (un point de vigilance sera mis sur l'évolution de ces missions et sur la capacité de l'entreprise à accompagner l'apprenti pendant toute la durée de son contrat)
- ✓ Validation financière : prise en charge du coût de la formation ESCP par l'OPCO et par l'entreprise

A noter : Un apprenti doit obligatoirement être diplômé à l'issue de son contrat. : aucun stage de fin d'études conventionné n'est donc possible à l'issue d'un contrat en apprentissage. Pas de report de diplôme possible

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ETUDIANT – MIM et BIM

L'accompagnement est un atout majeur de la formation en apprentissage qui la différencie ainsi des stages

Tout au long de son parcours en apprentissage, l'étudiant-apprenti bénéficie d'un double accompagnement à ESCP et en entreprise. L'évaluation et l'accompagnement réguliers de l'apprenti tout au long de son apprentissage en entreprise sont une obligation légale mais aussi un cadre qui vise à permettre de mesurer l'évolution de l'étudiant dans son environnement professionnel et sa montée en compétences.

Il s'agit aussi d'un système d'alerte en cas de problème ou difficulté

La progression de l'étudiant-apprenti est évaluée régulièrement et ses missions réajustées en conséquence

Le maître d'apprentissage en entreprise

- ✓ Professionnel reconnu de l'entreprise employant l'apprenti, justifiant d'une ancienneté minimum dans un poste en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ;
- ✓ responsable de l'accompagnement dans l'entreprise, il lui confie les missions lui permettant de progresser et d'assimiler les savoir-faire en lui transférant son expérience professionnelle ;
- ✓ Il encadre directement et forme l'apprenti aux méthodes et aux procédures propres à son métier ;
- ✓ il évalue périodiquement la progression de l'alternant dans l'acquisition des compétences requises

Le Professeur – Tuteur ESCP

A chaque apprenti est attaché un professeur-tuteur qui le suit tout au long de son parcours. Ce tuteur est un professeur permanent ou affilié à ESCP. Il n'est pas nécessairement expert du secteur dans lequel l'apprenti travaille. Il est son premier interlocuteur et l'aide à :

- ✓ construire son projet professionnel organiser sa scolarité
- ✓ comprendre les expériences vécues dans le contexte organisationnel et les évaluations du maître d'apprentissage
- ✓ respecter les obligations académiques et les valeurs de l'école ;
- ✓ Passer les caps difficiles

Les rencontres tripartites

Des réunions tripartites réunissant l'apprenti, son maître d'apprentissage et son professeur tuteur sont organisées périodiquement. Trois entretiens sont obligatoires dans le programme en 24 mois, deux pour les formules en un an.

Ces rencontres tripartites sont essentielles et au cœur du dispositif d'accompagnement. Des documents (comptes rendus, fiches de suivi semestrielles et évaluation des compétences) formalisent le suivi. La réception de ce document est une condition de validation de l'expérience professionnelle.

LE FINANCEMENT D E L'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail aidé par l'Etat

Financement du coût de formation par l'Etat et l'entreprise

L'apprenti ne paie pas ses études qui sont financées par le quota de la taxe d'apprentissage réservé à la filière et versée aux Opérateur de Compétences (OPCO) ; le niveau de prise en charge du coût contrat est déterminé par chacune des branches professionnelles

En fonction du coût contrat qui a été fixé par les branches professionnelles à laquelle appartient l'entreprise, celle-ci sera susceptible de verser un complément

Rémunération de l'étudiant-apprenti

La rémunération minimale des apprentis est déterminée en pourcentage du SMIC et est fonction de l'âge de l'étudiant et de l'année de formation concernée. Dans certains cas, des dispositions contractuelles plus favorables peuvent s'appliquer

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le portail de l'alternance qui propose un simulateur de rémunération <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

	Année 1	Année 2	Année 3
16 – 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18 – 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
Dès 26 ans	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2019, la rémunération des apprentis demeure exonérée des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle, mais uniquement pour la part de rémunération inférieure ou égale à 79% du SMIC

Le salaire des apprentis reste exonéré de CSG/CRDS en totalité

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU COURS DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Pendant la période de mobilité à l'international, le principe de l'alternance entre formation et travail en entreprise, inhérent au contrat qui lie l'étudiant-apprenti à l'entreprise ne s'applique plus.

La loi n°2023-1267 visant à faciliter la mobilité internationale des alternants, publiée au JO en janvier 2024, donne dorénavant à l'entreprise la possibilité de choisir entre :

- La mise en veille du contrat pendant la durée de la mobilité internationale (le versement du salaire de l'apprenti est suspendu) ;
- La mise à disposition de l'apprenti auprès de l'université d'accueil à l'étranger (le salaire de l'apprenti est maintenu).

Dans les deux cas, la prise en charge intégrale des frais de scolarité n'est pas impactée

QUELQUES ELEMENTS JURIDIQUES

Un contrat d'apprentissage suppose le respect de trois corps de règles :

- ✓ celles du droit du travail ;
- ✓ celles de l'école ;
- ✓ celles de l'entreprise .

L'apprenti est un salarié à part entière

- A ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle ou de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés. Le temps école est considéré comme temps de travail ;
- seul un arrêt de travail peut donc justifier une absence, que ce soit à ESCP ou en entreprise ; les absences en cours doivent être signalées à l'entreprise qui pourra opérer des retenues sur salaire et au Centre de Formation des Apprentis ;
- les apprentis n'ont pas de vacances scolaires, mais ont droit aux congés payés (5 semaines par an) et aux RTT selon la convention collective de l'entreprise et à poser uniquement sur le temps entreprise du calendrier académique ;
- l'apprenti bénéficie de la même couverture que les autres salariés en cas de maladie ou d'accident du travail. Il doit être obligatoirement assuré social auprès de la CPAM de son lieu de résidence ;
- l'apprenti ne peut prétendre à l'aide au logement étudiant mais peut percevoir une aide au logement (selon plafond de ressources) ;
- salarié, l'apprenti perçoit des revenus qu'il doit déclarer à l'administration fiscale ;
- l'apprenti doit être diplômé dans le cadre de son contrat d'apprentissage. Aucun stage conventionné n'est donc possible au terme de votre année de Master 2.

Plus d'informations : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

ELLES FONT CONFIANCE A NOS APPRENTIS

ABEILLE	CAPGEMINI INVENT	EDF	HOVA HOSPITALITY	HUMANIS	QOVETIA	TARKETT
ASSURANCES	CARAMBAR	EDMOND DE	HSBC	MANADVISE	QUBIT	TBWA GROUPE
ACCENTURE	CARREFOUR	ROTHSCHILD	I.W.A AGENCY	MAZARS	PHARMACEUTICALS	TECHNIPFMC
ACCOR	CASE Corporate	ELECTROLUX	IBM	MBO&CO	RAIDEN / CHARGE	TECHNOLOGY AND
Groupe ADP	Finance	ENGIE	ICADE	MEETIC	GURU	STRATEGY
AFD	CHANEL	EQUANS	IK PARTNERS	MICROSOFT	RAINBOW	TETHYS INVEST
AIR LIQUID	CHAUMET	EREVAN	INETUM	MILLTECHFX	RATP Dev	THALES
AIRBUS	CHRISTIAN DIOR	ESSILOR LUXOTTICA	INFORMATICA	MIRAKL	Refyld - HELLO NEO	TOTALENERGIES
ALAN	COUTURE	ESTEE LAUDER	INFRA GESTION	MODIS (ADECCO)	ROTHSCHILD & CO	UBISOFT
ALTAREA	CHRISTIAN	ETHIFINANCE	INOVEXUS	MOET & CHANDON	RT SAS (VOLVO)	UBS
ALLIANZ	LOUBOUTIN	EURAZEO	IFEC	MOET HENNESSY	SAINT GOBAIN	UNILEVER
AMERICAN EXPRESS	CIRCLE	EUROGROUP	IQVIA	MOMA GROUP	SAIPEM	UpCoop
AMUNDI	SPORTSWEAR	CONSULTING	JAKALA	MONGA	SALESFORCE	URIAGE
ARDIAN	CIRCUL'R	EUTELSTAT	HENNESSY	MONOPRIX	SAMPLEO	VAN CLEEF &
ARKEA	CISCO	EXIOM	JELLY FISH	MOON SURGICAL	SANOFI	ARPELS
ARMONIA	CLARINS	EYE TRUST	JICAP Performance	MORGAN STANLEY	SANTANDER	VEEPEE
ARTHUS BERTRAND	CLUB MED	FDJ	JOKO	MUSEE DES ARTS	SAP France SA	VOYAGEURS DU
ERNST & YOUNG	COMITES	FERRERO	KARINE	DECORATIFS	SAUR	MONDE
ATOS	D'ORGANISATION	FESTIVAL DE CANNE	KERALA VENTURES	MUSEE D'ORSAY	SAVENCIA	WAVESTONE
ATTIJARIWafa	DES JEUX	FORSTONE	KLIMATO	NATIXIS	SCHNEIDER	XILAM ANIMATION
BANK	OLYMPIQUES	FRANCE	KONECTA	NEWEN CONTENT	ELECTRIC	ZURICH INSURANCE
AXA	COLAS SA	TELEVISIONS	KOS PARIS	NIKE	SCOR	
BAKER	COLOMBUS	FRENCH FOUNDERS	KPMG	NOUVELLE GARDE	SEMMARIS	
BALENCIAGA	CONVERTEO	GALERIES	KRUG (LVMH)	NOVARES	SENAT	
Bank ABC	CREDIT AGRICOLE	LAFAYETTE	La BRUKET	NOVAVET	SERVIER	
BCG	CROWE HAF	GALIENA	L'Oréal	ODDO BHF	SIEMENS	
BEARING POINT	DANONE	GANT MAILLE	LA BANQUE	OPTIMA	SINEORA	
SHISEIDO	DÉFENSE CONSEIL	GENERAL ELECTRIC	POSTALE	OVRSEA	SISLEY	
BIC	INTERNATIONAL	GEMWAY ASSETS	LA FRANCAISE	PAI PARTNERS	SITEFLOW	
BLOOM	DEALT	GETBIZ /	LA POSTE	PAPERNEST	SMARTBOX	
BLOOMCO	DECATHLON	JURICOMPTA	LA VIE	PARFUMS	SOCIETE GENERALE	
BNP PARIBAS	DEEPI	GLOBAL HEALTH	Laboratoires	CHRISTIAN DIOR	SODEXO	
BOSCH	DELOITTE	GREEN SCOPE	FILLMED	PENNYLANE TECH	SOFIDY	
BOUYGUES	DELSEY Paris	GROHE	LADUREE	PERIAL	SOGEDIF	
TELECOM	DIAC	GROUPAMA	LAZARD	PERNOD RICARD	SONEPAR	
BPCE	DIRECTION	GROUPE VVY	LE MANS	PLANTIBODIES	SPLEND UP	
BPI FRANCE	GENERALE DU	GUCCI	ENDURANCE	PRESTIGE &	SPORTFIVE	
BRIGESTONE	TRESOR	H&H France	LEK CONSULTING	COLLECTIONS	STELLANTIS	
BUREAU VERITAS	DNCA	HAVAS	LINXENS	INTERNATIONAL	STMICROELECTRONI	
BYREDO	DORVAL AM	HEINEKEN	L'OREAL	PRIMONIAL	CS	
CAISSE DES DEPOTS	DROOMS	HELLOFRESH	LOUIS VUITTON	PARTENAIRES	SUPER CAPITAL	
CANAL PLUS	ECOLE DU LOUVRE	HENKEL	LUKO	PROPRIETE & Co	SWISSLIFE	
CAPGEMINI	ECOVIS	HERMES	MAGIMIX	PUBLICIS	SYMMETRIC	
			MALAKOFF	PWC	TACOTAX	